

## Lettre du président du Conseil des ministres de la CEMT au secrétaire général du Conseil de l'Europe (Paris, 17 mars 1954)

**Légende:** Le 17 mars 1954, Paul Willem Segers, président belge du Conseil des ministres de la conférence européenne des ministres des transports, adresse au secrétaire général du Conseil de l'Europe, Léon Marchal, une lettre exprimant sa volonté d'établir des relations officielles entre les deux organisations.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. AE 14552.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_du\\_president\\_du\\_conseil\\_des\\_ministres\\_de\\_la\\_cemt\\_au\\_secretaire\\_general\\_du\\_conseil\\_d\\_e\\_1\\_europe\\_paris\\_17\\_mars\\_1954-fr-eddab168-02b3-46e7-9aa2-bcccc82f1cb1.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_president_du_conseil_des_ministres_de_la_cemt_au_secretaire_general_du_conseil_d_e_1_europe_paris_17_mars_1954-fr-eddab168-02b3-46e7-9aa2-bcccc82f1cb1.html)

**Date de dernière mise à jour:** 13/09/2012

## Lettre du président du Conseil des ministres de la conférence au secrétaire général du Conseil de l'Europe (Paris, 17 mars 1954)

Paris, le 17 mars 1954.

Monsieur le Secrétaire Général,

Les gouvernements représentés à la Conférence européenne des Ministres des Transports, qui a tenu ses assises à Bruxelles du 13 au 17 octobre 1953, ont consacré l'existence d'un nouvel organisme international chargé de prendre des mesures efficaces en vue de coordonner et de rationaliser les transports intérieurs européens de caractère international.

La Conférence constituante a adopté un Protocole dont j'ai l'honneur de vous adresser une copie et qui traite en son article 11 des relations avec les organisations internationales (voir annexe).

Le Conseil des Ministres serait désireux d'établir des relations avec le Conseil de l'Europe, afin de recueillir les vœux et les suggestions que ce dernier estimerait utile de lui transmettre sur les problèmes de transport.

De son côté, la Conférence se propose de vous communiquer son rapport annuel d'activité et recevra volontiers tous les commentaires que vous jugeriez à propos de faire en réponse à cette communication.

Le Conseil des Ministres, qui espère pouvoir compter sur l'appui moral de votre haute institution, est d'avis que ces relations faciliteraient l'adoption de mesures opportunes pour la coordination des transports intérieurs européens.

Par la même occasion, il vous informe que le siège administratif de la Conférence est établi à Paris, 3, rue André Pascal, où il y a lieu de transmettre toute la correspondance destinée à la Conférence.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président du Conseil des Ministres

Signé : P.W. SEGERS

Strasbourg, le 29 avril 1964